



## EPS ROLLE LE MARTINET



Bienvenue à l'Etablissement  
Primaire et secondaire de Rolle le Martinet

CRPS et orientations - 8P - 12 janvier 2026



“

VIVRE LA  
DIVERSITÉ DANS  
UNE ÉCOLE  
EXIGEANTE,  
COHÉRENTE ET  
BIENVEILLANTE.

En respectant ces valeurs, nous nous engageons tous  
à garantir un environnement propice à la réussite collective,  
à l'épanouissement de chacun et au développement d'un  
sentiment d'appartenance à la communauté scolaire.

“

## VIVRE LA DIVERSITÉ DANS UNE ÉCOLE EXIGEANTE, COHÉRENTE ET BIENVEILLANTE

En respectant ces valeurs, nous nous engageons tous à garantir un environnement propice à la réussite collective, à l'épanouissement de chacun et au développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté scolaire.



### RESPECT ET RELATIONS HUMAINES

Valoriser les différences, le respect mutuel et la bienveillance.  
Favoriser le dialogue et reconnaître les forces et besoins de chacun.



### SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

Garantir un environnement sûr et accueillant pour tous.  
Prévenir les violences, les discriminations et toutes formes d'intimidation.



### RESPONSABILITÉ ET ESPRIT D'ÉQUIPE

Développer la responsabilité, l'autonomie et le dépassement de soi.  
Promouvoir la coopération et les comportements exemplaires.



### INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Stimuler la curiosité, l'esprit critique et l'innovation.  
Intégrer le développement durable dans les espaces scolaires.



### COMMUNICATION CLAIRE ET CONSTRUCTIVE

Assurer une communication transparente et efficace entre tous les acteurs.  
Instaurer un climat de confiance pour une collaboration réussie.

# Sommaire

- Accueil
- CRPS
- Quelques rappels
- L'orientation en fin de 8P
- Questions





# Soirée d'informations aux parents



VOTRE **POLICE**

## Conférences 8H

- Internet et la loi
- Réseaux sociaux
- Image de soi – les nudes
- Insultes - harcèlement



## Objectifs de nos interventions

- Donner des informations appropriées à l'âge des élèves (savoir)
- Leur permettre de développer des compétences: communication, négociation, expression des émotions et des sentiments, décision, résolution de problèmes, personnes ressources (savoir-faire)
- Développer des attitudes: de respect de soi et de l'autre, s'estimer, s'affirmer (savoir-être)



## Etudes James\* 2022

- Les 12–13 ans affichent un taux de détention de smartphone de «seulement» 96 %.
- Les jeunes utilisent leur smartphone en moyenne pendant 3 heures les jours de semaine. Le week-end, ils l'utilisent 4 heures et 15 minutes par jour.
- Ont eu accès / visionné du porno sur leur téléphone portable ou leur ordinateur :

19 % des 12-13 ans

44% des 14-15 ans

61% des 16-17 ans

\*JAMES signifie Jeunes, activités, Médias - enquête Suisse



## Etudes James 2022



Soirée d'information aux parents  
Conseils régionaux de prévention et de Sécurité (CRPS)





Que sont les CRPS ?

Pourquoi une soirée avec les parents ?



**RESTE COOL  
SOIS PRUDENT**



**RESTE COOL, SOIS PRUDENT**

Parfois, les jeunes et leurs parents sont confrontés à des questions ou à des soucis, notamment en lien avec internet et les réseaux sociaux, le (cyber)harcèlement, les addictions, la vie en société ou la criminalité.

Ce portail, créé sous l'impulsion des [Conseils régionaux de prévention et de sécurité \(CRPS\)](#) du canton de Vaud, souhaite ainsi donner aux jeunes et à leurs parents quelques éléments de réponse à ces diverses problématiques, notamment en matière de lois, mais aussi les renvoyer vers d'autres interlocuteur·rice·s spécialisé·e·s dans chacune d'entre elles.

Contact

Vidéos



FLYERS

L'essentiel

Chercher de l'aide

CRPS

Près de chez vous

# Internet et réseaux sociaux



Rappel de la loi

Pornographie et sexting

Nudes

E-réputation et estime de soi

Cyberinfractions

**Comment protéger mon enfant des dangers d'internet et des réseaux sociaux ?**

## (Cyber)harcèlement

Harcèlement et cyberharcèlement... Qu'est-ce que c'est ?

Définitions et rappel de la loi

**Comment savoir si mon enfant est harcelé.e ?**



## Ecrans

Usage conscient et responsable, avec un accompagnement adapté

Nouer le dialogue

Fixer des règles

Informer et sensibiliser

Quel appareil électronique pour quel âge ?

Comment paramétrer le téléphone de son enfant ?



## Sorties nocturnes

Moins de 12 ans :

- Pas d'établissements publics sans être accompagné.e !

Moins de 16 ans :

- Pas de sortie seul.e après 20h !
- Pas de salon de jeux ou de cybercafé seul.e

Moins de 18 ans :

- Pas de sortie seul.e après 22h !
- Pas de boîtes de nuit/dancings/night-clubs, même accompagné.e !



À Lausanne, les âges et heures de sortie sont légèrement différent.e.s du reste du canton...

**Est-ce que je peux décider de l'âge auquel mon enfant va au cinéma ?**

## Incivilités

Les mineur.e.s sont soumis.e.s aux mêmes règles que les adultes !

Troubles à la tranquillité et l'ordre public : tapage, cracher, uriner, jeter des débris sur le sol...

Dommages à la propriété : graffitis, bris de fenêtre, lancer des œufs sur une façade...

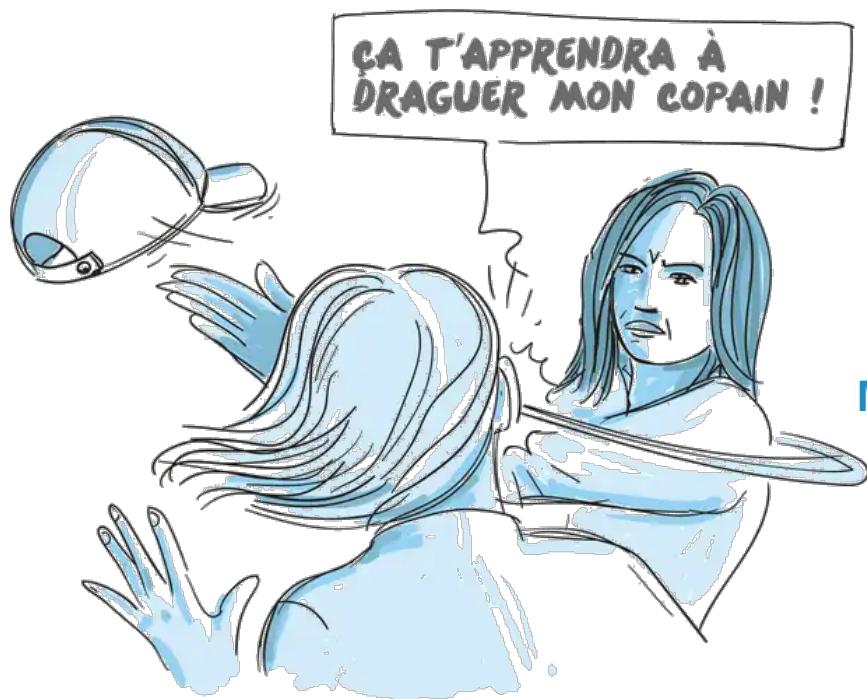
**Que se passe-t-il si mon enfant laisse des détritus sur la plage après une fête ?**

**CE N'EST PAS GRAVE,  
LE LENDEMAIN TOUT  
EST DE NOUVEAU PROPRE !**



## Infractions

Si un.e mineur.e est victime d'infractions, il est important d'en parler, et de prendre ses déclarations au sérieux.



Dommages à la propriété

Vol

Agressions, injures, menaces graves

Tout acte d'ordre sexuel sans consentement

**Mon enfant a été victime d'une infraction, que faire ?  
Comment déposer plainte ?**

# Radicalisation

Processus de radicalisation

Qu'est-ce qu'une idéologie radicale ?

Radicalisation violente

**Que faire en tel cas ?**



## Armes

Quelques armes interdites aux mineur.e.s :

- Armes à feu
- Armes factices, d'alarme, ou soft air
- Couteaux, poignards
- Engins conçus pour blesser (matraques, poings américains, nunchakus...)
- Appareils à électrochocs et certains sprays

Que faire si mon enfant a des armes, ou me dit que quelqu'un en a ?  
Puis-je offrir un pistolet à billes à mon enfant ?



## Tabac et nicotine



Différentes formes de produits de tabac

Rappel de la loi et des dangers de cette consommation

La problématique des puffs

Pourquoi est-ce que les jeunes fument ?

À quel âge leur consommation commence-t-elle ?

Pourquoi les jeunes sont plus vulnérables face à cette consommation

## Alcool

Les risques les plus importants sont les risques dits « ponctuels » !

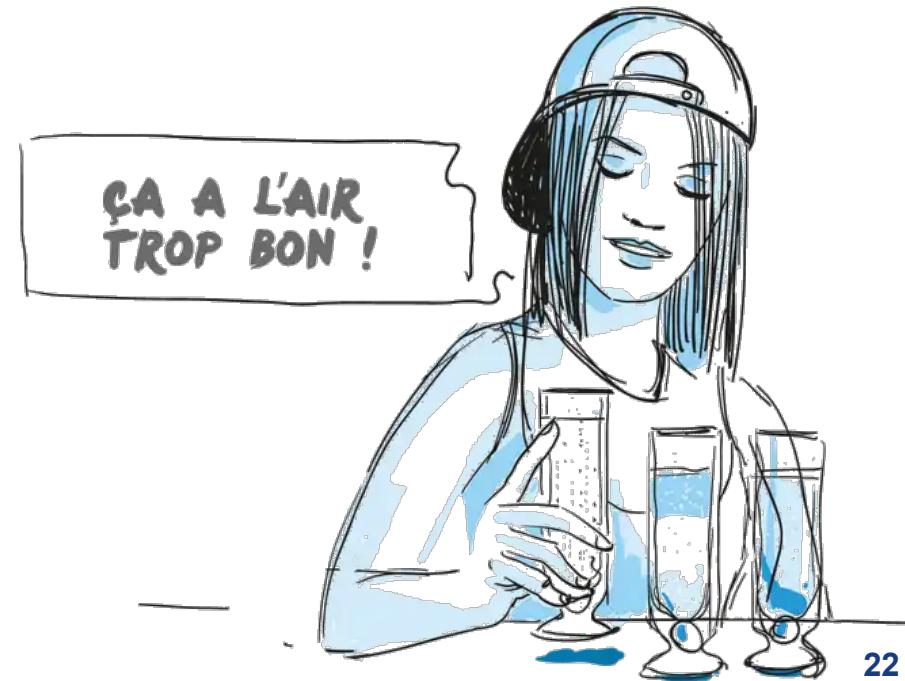
Vente légale à partir de 16 ans : boissons fermentées (vin, bière, cidre)

Vente légale à partir de 18 ans : boissons distillées (alcools forts, alcopops)

**Pourquoi est-ce que les jeunes boivent autant ?**

**À partir de quand parle-t-on de dépendance ?**

**À quel âge et comment leur parler d'alcool ?**



## Drogues

Risques pour la santé mentale et physique

Produits issus du cannabis, cocaïne et dérivés, opiacés, amphétamines, substances hallucinogènes, certains médicaments.

La vente ET la remise de cannabis légal reste interdite aux mineur.e.s dans le canton de Vaud !



**Pourquoi les jeunes consomment des drogues ?  
Comment savoir si mon enfant en consomme ? Et comment réagir ?**

## Règles de circulation



### Règles de circulation

Vélos classiques  
Gyropodes/segways  
Vélos électriques et vélomoteurs  
Trottinettes, rollers, skateboards  
Autres engins électriques

**À partir de quel âge mon enfant peut rouler seul.e à vélo ?**

**Quelle est la vitesse maximale autorisée pour une trottinette électrique ou un gyropode?**

À vous de jouer

<https://sois-prudent.ch/>

SCAN ME





# Quelques rappels



A wide-angle photograph of a scenic landscape. In the foreground, there's a town with numerous houses, some with red roofs and others with white facades, interspersed with green trees. A large body of water, likely a lake, stretches across the middle ground. In the background, a range of mountains with dark, forested slopes rises against a clear sky.

Quelques précisions ...



Une loi

## **Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)**



**Règlement d'application (RLEO)**  
**Cadre général de l'évaluation (CGE)**



**Règlement de l'établissement**



La LEO

**Rappel : LEO - art. 5 - L'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants. Elle seconde les parents dans leur tâche éducative.**



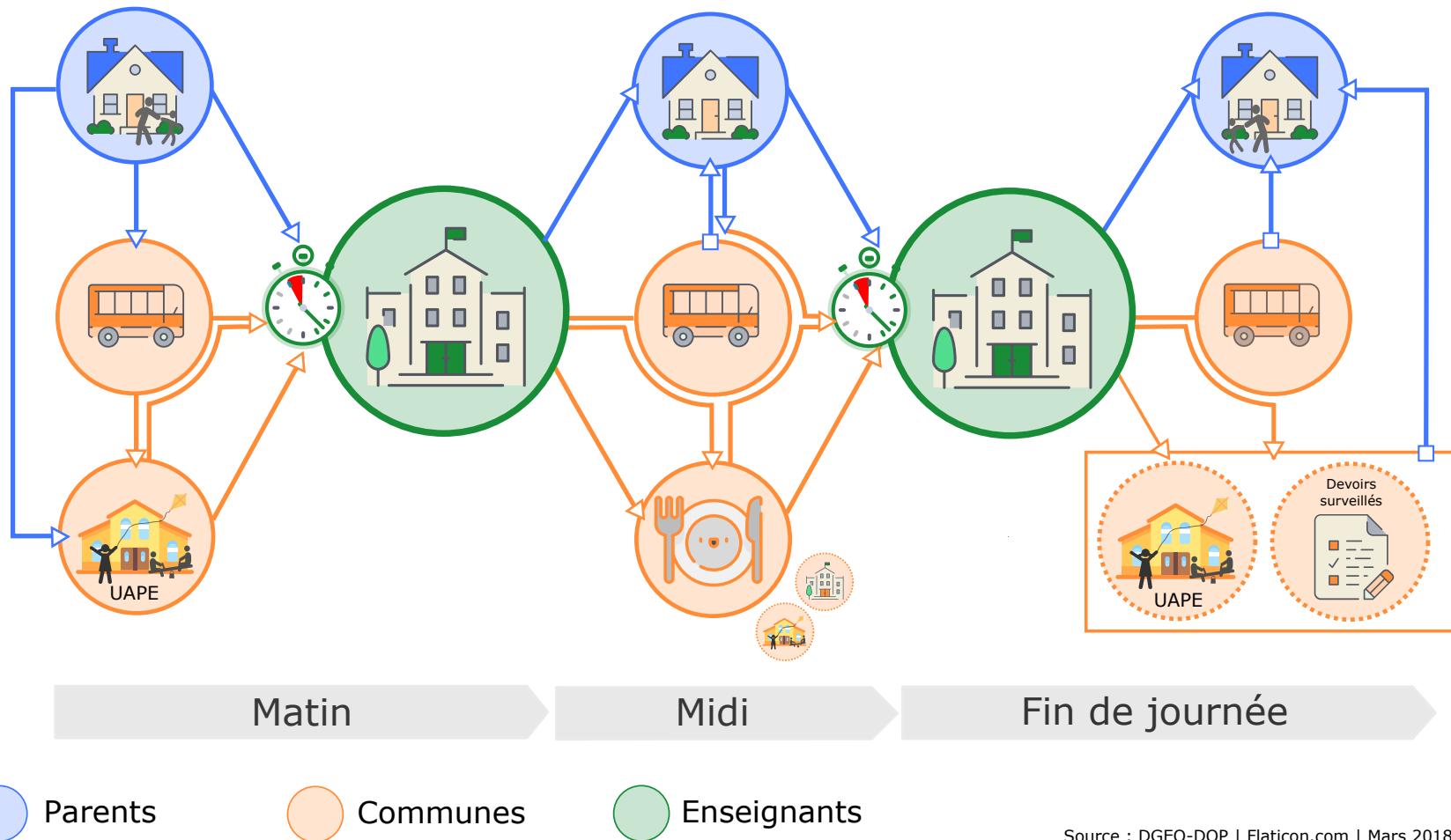
## Un règlement



**... qui s'applique sur le temps et dans le périmètre scolaire**



## Partage des responsabilités entre la famille, les communes et l'école dans la journée de l'élève





De la prévention

**AGIR**

**Tabac**

**Diététique**

**Alcool**

**Action innocence**

**La brigade verte**

**Education  
sexuelle**

**Conseil de délégués**

**SESAME**

**Routière**

**Les droits de l'enfant**

**Commission  
durabilité**

**Précarité menstruelle**

**Etc.**



De l'aide...

**Des appuis... peuvent être donnés**

**Un processus...**

**Un Lieu ressources pour les élèves  
à besoins particuliers - modalités  
d'accès très cadrées**

# Le numérique ...



**Cadre pour l'usage des écrans à l'école et conseils pour la maison**

L'éducation numérique est en phase pilote dans le canton de Vaud. En attendant qu'elle donne à chaque élève les compétences et les connaissances nécessaires pour un usage raisonnable des dispositifs numériques, voici le **cadre scolaire** mis en place et quelques **conseils pour soutenir les parents**.

**CADRE SCOLAIRE**

Hors temps scolaire, discutez en famille pour **fixer un cadre** d'utilisation des écrans en vue d'une utilisation raisonnable. Rediscutez-en régulièrement.

Lors de vos discussions, incluez les éléments sur le temps, les coûts, les lieux et le type d'utilisation des écrans.

Si les règles fixées pour les enfants ne s'appliquent pas aux adultes, les adultes veillent à leur rôle d'exemple.

En cas de non-respect du cadre, des sanctions peuvent être prévues. **Évitez cependant de tout interdire**, car interdire d'utiliser un téléphone portable ou internet, c'est privé l'enfant d'un apprentissage et d'une appartenance sociale essentiels.

**CADRE FAMILIAL**

Respecter les **limites d'âges** des contenus permet de protéger l'enfant. En l'absence de limite claire, faire le choix ensemble peut être une bonne solution.

L'âge légal pour l'usage des **réseaux sociaux** et les **messageries** est de 13 ans. Entre 13 et 16 ans, l'adulte peut accompagner le jeune.

De 4 à 9 ans, toute activité sur un écran est accompagnée par un adulte.

De 9 à 13 ans, toute activité sur un écran se fait avec un adulte à proximité.

Dès 13 ans, l'enfant apprend à être autonome dans ses activités sur écran.

**Échangez ensemble** sur ce que l'enfant voit et fait sur les écrans. L'adulte et l'enfant en profitent!

**Limitez le temps de loisirs passé devant les écrans** et adaptez-le à l'âge de l'enfant. Plus de 2 heures d'écrans par jour est considéré comme excessif.

Fixez des **heures de déconnexion**, le soir et le matin.

Définissez des **lieux sans écran**, par exemple la table à manger et la chambre à coucher.

Si l'usage du numérique est effectué en bonne intelligence, une collaboration bienveillante école-famille permet aux enfants de **développer leurs compétences numériques** et de profiter des nombreux **aspects positifs des activités sur écran**. Les recherches sur internet accroissent les connaissances et éveillent le sens critique, la programmation structure la pensée, les jeux vidéo développent la recherche de solutions et la coordination, les réseaux sociaux stimulent la créativité et l'esprit de groupe.

Le site Jeunes et médias de la Confédération suisse propose également aux parents des «conseils au quotidien» pour l'utilisation des médias adaptée à l'âge : [www.jeunesetmedias.ch/fr/competences-mediation](http://www.jeunesetmedias.ch/fr/competences-mediation)

EPS  
ROLLE  
LE MARTINET



## Cadre pour l'usage des écrans à l'école et conseils pour la maison

L'éducation numérique est en phase pilote dans le canton de Vaud. En attendant qu'elle donne à chaque élève les compétences et les connaissances nécessaires pour un usage raisonnable des dispositifs numériques, voici le **cadre scolaire** mis en place et quelques **conseils pour soutenir les parents**.

Les dispositifs numériques personnels des élèves, tels que les **téléphones portables**, écrans et autres objets connectés, sont **interdits dans le périmètre de l'école** durant le temps scolaire.

Leur utilisation est néanmoins prévue lors d'activités pédagogiques encadrées par l'enseignant-e.



En cas de non-respect du cadre, des sanctions peuvent être prévues. **Évitez cependant de tout interdire** car interdire d'utiliser un téléphone portable ou internet, c'est priver l'enfant



## Les réseaux sociaux et leur âge minimum

Tout un monde connecté

<b>13 ans</b>	Snapchat kik* Spotify* Wechat* Steam	Facebook Skype Twitter Tumblr Discord*	Twitch* Instagram Pinterest TikTok ask.fm*	Youtube** Reddit*
<b>16 ans</b>	Whatsapp Telegram Viber* Linkedin deezer	Jodel Signal Amino Vimeo*		
<b>18 ans</b>	Happn OkCupid Meetic Badoo Tinder	SOUNDCLOUD Soundcloud		

\*accord parental requis jusqu'à 18 ans

\*\* Il existe une version Kids pour les moins de 13 ans avec accord parental





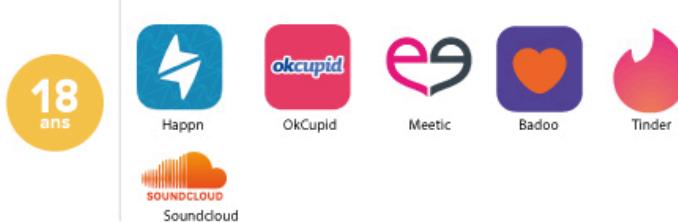
## Les réseaux sociaux et leur âge minimum

Tout un monde connecté



La Direction vous informe que votre enfant a été cité et/ou impliqué dans une situation problématique concernant les réseaux sociaux. Merci de bien vouloir discuter avec elle/lui de cette question.

Bien conscients qu'il est compliqué de gérer l'utilisation des appareils connectés, nous nous permettons quand même, de vous rendre attentifs au fait que l'utilisation de ces derniers demeure de la responsabilité des parents.



\*accord parental requis jusqu'à 18 ans

\*\* Il existe une version Kids pour les moins de 13 ans avec accord parental



# La communication






**... des règles de communication propres à chaque enseignant et à respecter ...**

**... une rencontre ou un échange téléphonique une fois par année ...**

**... la présence de la Direction UNIQUEMENT lors de réseaux décisionnels ...**



**... le respect de la vie privée des enseignants ...**

**... faire confiance aux professionnels de l'école**

**... pas d'intrusions dans les classes et dans la cour sans y être invités**

**... le tout dans le respect de chacun ...**



## RESPECT ET RELATIONS HUMAINES

Valoriser les différences,  
le respect mutuel et  
la bienveillance.

Favoriser le dialogue et  
reconnaitre les forces et besoins  
de chacun.



## SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

Garantir un environnement sûr  
et accueillant pour tous.

Prévenir les violences,  
les discriminations et toutes  
formes d'intimidation.



## RESPONSABILITÉ ET ESPRIT D'ÉQUIPE

Développer la responsabilité,  
l'autonomie et le dépassement  
de soi.

Promouvoir la coopération et  
les comportements exemplaires.



## INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Stimuler la curiosité, l'esprit  
critique et l'innovation.

Intégrer le développement  
durable dans les espaces  
scolaires.



## COMMUNICATION CLAIRE ET CONSTRUCTIVE

Assurer une communication  
transparente et efficace entre tous  
les acteurs.

Instaurer un climat de confiance  
pour une collaboration réussie.

“

VIVRE LA  
DIVERSITÉ DANS  
UNE ÉCOLE  
EXIGEANTE,  
COHÉRENTE ET  
BIENVEILLANTE.

En respectant ces valeurs, nous nous engageons tous  
à garantir un environnement propice à la réussite collective,  
à l'épanouissement de chacun et au développement d'un  
sentiment d'appartenance à la communauté scolaire.

# En fin de 8P...





## Structure Harmos - LEO

Structure de l'école  
vaudoise.



leo >

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE

## Structure de l'école vaudoise

	Âge des élèves	Année scolaire	Cycles et degrés de l'école harmonisée												
degré secondaire			RAC I et II Rattrapage												
degré secondaire	14-15 ans	11H	<b>voie prégymnasiale</b> (choix d'une option spécifique)												
	13-14 ans	10H													
	12-13 ans	9H													
degré primaire	11-12 ans	8H	deuxième cycle primaire												
	10-11 ans	7H													
	9-10 ans	6H													
	8-9 ans	5H													
	7-8 ans	4H													
	6-7 ans	3H													
	5-6 ans	2H	premier cycle primaire (dont l'école enfantine)												
	4-5 ans	1H													
voie générale (choix de deux options de compétences orientées métiers)															
<table border="1"><tr><td>français</td><td>niveau 1</td></tr><tr><td></td><td>niveau 2</td></tr><tr><td>mathématiques</td><td>niveau 1</td></tr><tr><td></td><td>niveau 2</td></tr><tr><td>allemand</td><td>niveau 1</td></tr><tr><td></td><td>niveau 2</td></tr></table>				français	niveau 1		niveau 2	mathématiques	niveau 1		niveau 2	allemand	niveau 1		niveau 2
français	niveau 1														
	niveau 2														
mathématiques	niveau 1														
	niveau 2														
allemand	niveau 1														
	niveau 2														

# Structure Harmos - LEO

Structure de l'école  
vaudoise.



canton de Vaud

DFJC - Département de la formation, de la jeunesse et de la culture  
DGEO - Direction générale de l'enseignement obligatoire

## Présentation du Cycle 2

### Information aux parents

**Degré primaire**

Années 5P à 8P

L'école obligatoire se déroule sur onze ans. Elle vise à faire acquérir à l'élève des connaissances et des compétences, à développer et à exercer ses facultés intellectuelles, manuelles, créatrices et physiques, et à former son jugement et sa personnalité. L'école permet à l'élève de s'insérer dans la vie sociale, professionnelle et civique par la connaissance de soi-même et du monde qui l'entoure ainsi que par le respect des autres.

Ce dépliant présente le deuxième cycle primaire (cycle 2). D'une durée de 4 ans, il est partagé en deux demi-cycles: années 5 et 6, suivies des années 7 et 8. Durant ces quatre années, l'élève approfondit les acquis développés au cours du premier cycle. À la fin de la 8<sup>e</sup> année, selon ses résultats scolaires, l'élève est orienté-e au degré secondaire dans deux voies et des niveaux. Les pages suivantes présentent les caractéristiques de ce deuxième cycle: les différentes disciplines et la grille horaire, les modalités d'évaluation ainsi que les conditions d'orientation à la fin de ce cycle.

[www.vd.ch/scolarite](http://www.vd.ch/scolarite)

Sources: Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)  
Règlement d'application de la LEO (RLEO)  
Cadre général de l'évaluation (CGE)

Seuls font foi le cadre légal et réglementaire et le Cadre général de l'évaluation (CGE), qui traite de manière exhaustive des différents cas.

EPS ROLLE LE MARTINET

# Structure Harmos - LEO

## Structure de l'école vaudoise.



### 8<sup>e</sup> année

À la fin de la 8<sup>e</sup> année, l'élève qui remplit les conditions de promotion est orienté-e en voie pré-gymnasiale ou en voie générale. Les élèves qui sont orienté-e-s en voie générale sont ensuite réparti-e-s en niveau 1 (exigences de base) ou en niveau 2 (exigences supérieures) pour le français, les mathématiques et l'allemand.

**A** À la fin du 1<sup>er</sup> semestre, un point de situation est établi. Il présente un relevé des résultats et des absences ainsi que les moyennes par discipline.

Le-la titulaire de la maîtrise de classe rencontre les parents lors d'un entretien pour une analyse commune de la situation de l'élève sur la base de ce point de situation.

**B** En avril ou en mai, l'élève passe des épreuves cantonales de référence (ECR) en français, en mathématiques et en allemand.

Les notes de ces épreuves sont prises en compte dans le calcul de la moyenne annuelle de la discipline concernée à hauteur de 30 % (exemple de calcul ci-contre).

**C** À la fin du 2<sup>e</sup> semestre, l'élève est promu-e sur la base du bulletin annuel. L'enfant est ensuite orienté-e en voies et mis-e en niveaux par le conseil de direction de l'établissement, sur préavis du conseil de classe et sur la base de ce même bulletin annuel.

**Pour être promu-e de la 8<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année,** l'élève doit obtenir les totaux de points suivants pour les deux groupes:

Groupe principal	français <sup>2</sup> + mathématiques <sup>2</sup> + allemand <sup>2</sup> + anglais + sciences de la nature + géographie - citoyenneté + histoire - éthique et cultures religieuses + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles	40 points et plus
------------------	---	-------------------

Groupe restreint	français <sup>2</sup> + mathématiques <sup>2</sup> + allemand <sup>2</sup>	12 points et plus
------------------	--	-------------------

*Cas limites* maximum 1 point d'insuffisance par groupe.

<sup>2</sup> ECR comprise (voir exemple de calcul page ci-contre).

Pour accéder à la **voie prégymnasiale (VP)**, l'élève doit obtenir en 8<sup>e</sup> année les totaux de points suivants pour les deux groupes:

Groupe principal	français <sup>3</sup> + mathématiques <sup>3</sup> + allemand <sup>3</sup> + anglais + sciences de la nature + géographie - citoyenneté + histoire - éthique et cultures religieuses + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles	46.5 points et plus
------------------	---	---------------------

Groupe restreint	français <sup>3</sup> + mathématiques <sup>3</sup> + allemand <sup>3</sup>	15 points et plus
------------------	--	-------------------

<sup>3</sup> ECR comprise (voir exemple de calcul page ci-contre).

En **voie générale (VG)**, l'accès initial aux niveaux en français, en mathématiques et en allemand, est déterminé de la manière suivante par discipline:

Niveau 1	moyenne annuelle <sup>4</sup> de la discipline	jusqu'à 4
----------	--	-----------

Niveau 2	moyenne annuelle <sup>4</sup> de la discipline	4.5 et plus
----------	--	-------------

<sup>4</sup> ECR comprise (voir exemple de calcul page ci-contre).



## Structure Harmos - LEO

Structure de l'école  
vaudoise.

**Pour être promu-e de la 8<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année,** l'élève doit obtenir les totaux de points suivants pour les deux groupes:

Groupe principal	français <sup>2</sup> + mathématiques <sup>2</sup> + allemand <sup>2</sup> + anglais + sciences de la nature + géographie - citoyenneté + histoire - éthique et cultures religieuses + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles	40 points et plus
Groupe restreint	français <sup>2</sup> + mathématiques <sup>2</sup> + allemand <sup>2</sup>	12 points et plus
Cas limites	<i>maximum 1 point d'insuffisance par groupe.</i>	
<sup>2</sup>	ECR comprise (voir exemple de calcul page ci-contre).	

Pour accéder à la **voie prégymnasiale (VP)**, l'élève doit obtenir en 8<sup>e</sup> année les totaux de points suivants pour les deux groupes:

Groupe principal	français <sup>3</sup> + mathématiques <sup>3</sup> + allemand <sup>3</sup> + anglais + sciences de la nature + géographie - citoyenneté + histoire - éthique et cultures religieuses + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles	46.5 points et plus
------------------	---	---------------------

Groupe restreint	français <sup>3</sup> + mathématiques <sup>3</sup> + allemand <sup>3</sup>	15 points et plus
------------------	--	-------------------

<sup>3</sup> ECR comprise (voir exemple de calcul page ci-contre).

**Pas de discussion possible sur ces critères**

**Les éventuels courriers ou appels ne sont pas traités**

**Pas d'évaluations réexaminées plusieurs mois après,  
uniquement dans les 15 jours**



## Structure Harmos - LEO

Structure de l'école  
vaudoise.

En **voie générale (VG)**, l'accès initial aux niveaux en français, en mathématiques et en allemand, est déterminé de la manière suivante par discipline:

Niveau 1	moyenne annuelle <sup>4</sup> de la discipline	jusqu'à 4
Niveau 2	moyenne annuelle <sup>4</sup> de la discipline	4.5 et plus

<sup>4</sup> ECR comprise (voir exemple de calcul page ci-contre).

**Possibilité d'une OS en VG -> discussion préalable avec le MC**

**Présentation lors de la soirée OS-OCOM du 23.3.26 à 19h30**

# Structure Harmos - LEO

Structure de l'école  
vaudoise.



## Procédure d'orientation

### août

Rentrée scolaire en 8<sup>e</sup>

### septembre - octobre

(ou à une autre période de l'année scolaire, selon l'organisation propre à chaque établissement)

Séance d'information aux parents organisée par l'établissement

### A janvier

Point de situation du 1<sup>er</sup> semestre

Analyse commune (école-parents) de la situation de l'élève

### B avril - mai

Épreuves cantonales de référence en français, en mathématiques et en allemand

### C juin - juillet

Bulletin annuel

Décision de promotion et d'orientation dans les voies et, en VG, dans les niveaux, par le conseil de direction en fonction des résultats de l'élève

### 9<sup>e</sup> année - degré secondaire I

#### voie générale

français	niveau 1 niveau 2
mathématiques	niveau 1 niveau 2
allemand	niveau 1 niveau 2

#### voie pré gymnasiale

<b>Moyenne annuelle, exemple de calcul</b>	Moyenne des notes obtenues en classe	4.9
	Note de l'ECR	4.5
	Calcul: $(4.9 \times 0.7) + (4.5 \times 0.3) =$	4.78
	<b>Moyenne annuelle finale (arrondie au demi-point)</b>	<b>5</b>



## Structure Harmos - LEO

Structure de l'école  
vaudoise.

Moyenne des notes obtenues en classe	4.9
Note de l'ECR	4.5
Calcul: $(4.9 \times 0.7) + (4.5 \times 0.3) =$	4.8
<b>Moyenne annuelle finale (arrondie au demi-point)</b>	<b>5</b>



Questions ?

# Questions ?

